

Le dossier d'inscription en HDR étant similaire à celui utilisé pour tout autre étudiant, voici quelques recommandations et erreurs à éviter :

**Toutes les rubriques du dossier sont à compléter à l'exception des parties 13 et 15.**

**PARTIE 16 : INSCRIPTION A L'UNIVERSITE DE LILLE EN 2017/2018**

**Cursus** : cochez la case « autre » et indiquer HDR – sélectionnez un des 3 domaines disciplinaires.

**PARTIE 18 : CENTRE DE PAIEMENT DES PRESTATIONS SOCIALES**: Non concerné

**PARTIE 19 PHOTOGRAPHIE** : Pour l'HDR, aucune photographie n'est à joindre (pas de carte délivrée)

**LISTE DES PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER :**

- Enveloppe format A4 affranchie libellée à vos nom et adresse (**Uniquement pour les personnels externes au site « Cité Scientifique »**)
- Photocopie de la pièce d'identité R/V (Carte Nationale d'Identité ou Passeport)
- Paiement des droits d'inscriptions (**pour les personnes concernées**) montant : **396,10 €**
- Photocopie du diplôme de doctorat : **UNIQUEMENT si ce dernier n'a pas été obtenu à Université de Lille**
- **Rappel : aucune photo n'est à joindre**
- **Personnels Université de Lille** : copie de la dernière fiche de paie

**Les dossiers complets sont à retourner à Hélène SELOSSE (Direction de la Mise en Oeuvre de la Politique Scientifique – Service des Affaires Doctorales – Bâtiment A3) qui se chargera d'intégrer l'autorisation de la Commission Recherche et assurera la transmission au Service Scolarité.**